



Infidélité-garde d'enfants

Par **valérie**, le **21/05/2008** à **11:52**

bonjour,

j'ai rencontré un homme il y a trois semaines ! cet homme est en cours de divorce depuis sept 2006 et devrait être prononcé en sept 2008 si l'épouse de cet homme ne fait pas appel. Mon ami, qu'on va appeler X, vit depuis sept 2006 à une nouvelle adresse, une première conciliation a été rendue.

Je voulais savoir si le fait d'être avec moi, est-ce que l'épouse de X peut demander la révision de la 1ère conciliation pour faute (donc dans ce cas, l'infidélité -adultère) ?

Et de plus, peut-il perdre la garde de ses enfants s'il était considéré fautif pour adultère ?

merci pour vos réponses